

IFACOM FORMATION

60-70 Centre Saint John Perse
97110 POINTE A PITRE

☎ 0590 93.06.30

☎ 05.90.89.09.93

www.ifacom.com



Responsable de petite et moyenne structure

PROGRAMME DE FORMATION EN ALTERNANCE
SESSION 2018 - 2020

Titre professionnel du Ministère Chargé de l'Emploi - Niveau III

(Arrêté création du 25/01/2007 modifié par arrêté du 04/12/2016 paru au JO du 22/12/2016 - code NSF 310p)

630 Heures

V2 – 20.01.2017

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de € 7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 -APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr
Centre de Basse Terre : 16-18 Rue du Docteur Cabre - 97100 Basse Terre - Tél : 05.90.60.84.65 - Fax : 05.90.68.30.36
Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 93 06 30 - Fax : 05 90 89 09 93

Responsable de petite et moyenne structure

Le (la) responsable de petite ou moyenne structure gère une structure économique dans ses fonctions ressources humaines, commerciale, production et financière. Il (elle) organise le fonctionnement de la structure en conformité avec les objectifs à atteindre.

Il (elle) traduit les orientations qui lui sont données en objectifs opérationnels. Il (elle) mobilise et gère des moyens humains, matériels, financiers et techniques. Il (elle) anime au quotidien une équipe d'une vingtaine de personnes en général. Il (elle) prend en compte les événements, hiérarchise les priorités et gère les aléas. Il (elle) peut réaliser des activités opérationnelles au sein de son unité. Il (elle) peut solliciter la collaboration de professionnels externes de type conseil lorsque les compétences ne sont pas disponibles à l'interne. Il (elle) rend compte du fonctionnement de sa structure.

Il (elle) peut aussi être sollicité (e) dans certains profils de postes pour contribuer à l'amélioration de la performance à moyen terme. Il (elle) apporte alors la méthode et les outils qui vont lui permettre de participer à la mise en place d'une démarche stratégique.

Il (elle) exerce son activité de façon autonome. Il (elle) agit par délégation et peut représenter la structure lors de négociations. Il (elle) est en relation avec les fournisseurs, les clients et les acteurs de l'environnement externe. Il (elle) exerce une veille permanente et adapte sa gestion aux évolutions constatées ou à venir.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires pour présenter le titre professionnel de Responsable de petite et moyenne structure (niveau III) et la qualification professionnelle pour trouver un emploi dans ce domaine :

-) Développer une identité et une posture professionnelle
-) Acquérir les compétences managériales nécessaires pour manager les hommes, les opérations et gérer une entreprise
-) Savoir analyser sa pratique professionnelle pour développer son savoir-faire et savoir être (démarche qualitative / développement de l'autonomie)

Compétences visées

- ✓ Animer une équipe
- ✓ Piloter les opérations commerciales et la production de biens et/ou services
- ✓ Gérer les ressources financières

VALIDATION

Cette formation est validée par le Titre Certifié de niveau III intitulé « Responsable de petite et moyenne structure » enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (Arrêté création du 25/01/2007 modifié par arrêté du 04/12/2016 paru au JO du 22/12/2016 - code NSF 310p)

Le titre professionnel est composé de **3 certificats de compétences professionnelles (CCP)** qui correspondent aux compétences précédemment énumérées.

PREREQUIS

- Etre titulaire d'un BAC
- Posséder au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans l'encadrement d'équipe et permettant d'attester une connaissance du fonctionnement global d'une entreprise
- Posséder un bon niveau d'expression écrite et orale
- Aptitudes professionnelles souhaitées : facultés d'analyse et de synthèse, facilités d'adaptation et d'organisation, capacité à manager des équipes, qualités relationnelles (écoute, animation, négociation)

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

ORGANISATION ET DUREE

SESSION : Début : le **18 Mai 2018**

Fin : le **15 novembre 2019**

DUREE : **630 Heures** de formation sur 18 mois soit une journée de formation par semaine, **le vendredi**, complétée par des périodes dites « de regroupement » (formation + révision + examen blanc).

HORAIRES : de 08H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

NOMBRE DE PARTICIPANTS : minimum 12 et maximum 20

RECRUTEMENT SUR DOSSIER, TESTS ET ENTRETIEN APPROFONDI

Faire parvenir à Mme FILIOLE :

✓ Curriculum vitae

✓ Lettre de motivation

✓ 2 Photos d'identité

✓ Copie du dernier diplôme

✓ 75 euros de frais d'inscription – *non remboursables*

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le dispositif à mettre en œuvre et son financement dépend de votre statut : salarié CDI, CDD, demandeur d'emploi, particuliers, ... Il s'agit principalement du **Contrat de Professionnalisation**, de la **Période de Professionnalisation**, du **Congé Individuel de Formation** ou du **Contrat d'Accès à l'Emploi**.

<i>Dispositif</i>	<i>Coût</i>
Contrat de Professionnalisation	Prise en charge par l'OPCA de l'employeur
Période de Professionnalisation	Prise en charge par l'OPCA de l'employeur
Financement individuel	Conditions de paiement possibles – Aide Régionale possible

DISPOSITIF POUR LES SALARIES : Plan, Période de professionnalisation, Congé individuel de formation

La formation des salariés peut être financée par le budget de la formation professionnelle au titre du **Plan de Formation** ou de la **Période de Professionnalisation**. Il suffit de faire une demande de prise en charge à votre OPCA. La prise en charge peut être de 100% dans le cadre de la période de professionnalisation. Le pourcentage et le plafond de prise en charge dans le cadre du plan de formation dépendent de la taille de l'entreprise et de votre OPCA.

Dans le cadre du **Congé Individuel de Formation (CIF)**, une demande doit être adressée 3 mois avant le début de l'action par le salarié auprès du FONGECIF. Celui-ci prend en charge la formation et rembourse les salaires.

IFACOM mettra en œuvre son savoir-faire pour vous assister dans ces démarches.

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Ce contrat ouvre droit :

Pour les personnes embauchées : à une rémunération en pourcentage du SMIC selon leur âge et leur niveau de formation :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Rémunération minimale en % du SMIC</i>	<i>Titulaire du Bac ou plus</i>
Moins de 21 ans	55%	65%
De 21 à moins de 26 ans	70%	80%
26 ans et plus	85% du minimum conventionnel mais au minimum 100% du SMIC	

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

Pour les employeurs :

→ **A une exonération des cotisations patronales :**

- Z Exonération dégressive des cotisations patronales de Sécurité Sociale dite « Loi Fillon », dans la limite de 1,6 fois le SMIC, accordée pour l'embauche d'une personne âgée de 16 à 44 ans – *simulation par le comptable*
- Z Exonération des cotisations patronales des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès) et d'allocations familiales pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus sur la fraction de la rémunération n'excédant pas le produit du Smic par le nombre d'heures rémunérées.

→ **Quels autres avantages pour l'employeur ?**

Interlocuteurs	Avantages
OPCA	Prise en charge par votre OPCA de l'intégralité des frais de formations et d'une prime tutorale de 1 380,00 € après avoir suivi la formation de tuteur (majoration possible de 50% dans certains cas).
Conseil Régional	Sous certaines conditions, il existe un soutien du Conseil Régional au bénéfice de tout employeur ayant conclu un contrat de professionnalisation à durée déterminée ou indéterminée (2 000,00 € à 2 500,00 € par contrat).
Pôle Emploi	Pôle emploi verse une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) de 2 000 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus . Pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus , vous bénéficiez d'une aide spécifique de l'Etat de 2 000 € cumulable avec l'AFE. <i>Ces aides sont versées par Pôle Emploi en deux fois : 1000 € à l'issue du 3^{ème} mois et 1000 € à l'issue du 10^{ème} mois d'exécution du contrat de professionnalisation.</i>
AGEFIPH	L'AGEFIPH verse une aide de 1 000,00 € pour un contrat de professionnalisation de 6 mois et jusqu'à 4 000,00 € pour un contrat de professionnalisation de 24 mois (montant de l'aide proratisé en fonction du nombre de mois d'embauche) et de 5 000,00 € pour un CDI . <i>Il existe également une aide à la pérennisation suite au contrat de professionnalisation.</i>

Les services IFACOM Formation :

Nous assurons le pré recrutement de vos futur(e)s collaborateurs(trices). Vous n'avez pas d'annonces à passer ni de recherches à effectuer, ni de multiples candidatures à recevoir. Nous vous adresserons une sélection de candidats sur base des critères que vous nous aurez spécifiés.

Pour toutes les formalités administratives liées à l'embauche, les Conseillers d'IFACOM resteront à votre disposition pour remplir avec vous tous les formulaires nécessaires.

Votre salarié(e) sera en formation une journée par semaine et restera à votre disposition les autres jours de la semaine (hormis les semaines de regroupement, de révisions, contrôles et examens).

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et Découverte de la formation et du métier

CCP1 : ANIMER UN EQUIPE

CCP2 : PILOTER LES OPERATIONS COMMERCIALES ET LA PRODUCTION DE BIENS ET/OU SERVICES

CCP3 : GERER LES RESSOURCES FINANCIERES

Bilan et Validation

TOTAL

METHODES PEDAGOGIQUES

Les consultant-formateurs qui animent les projets de formation sont particulièrement efficaces et pédagogues. Ils disposent d'une longue expérience de la formation professionnelle et sont, pour l'essentiel, des praticiens experts dans leur domaine et choisis pour leur expérience concrète, vécue et enrichie au contact des réalités quotidiennes du milieu professionnel.

Leur pédagogie est axée sur :

- La transmission d'une culture professionnelle (culture/métier).
- La pratique de méthodes pédagogiques actives centrées sur le développement du professionnalisme et de l'autonomie.
- L'individualisation du déroulement pédagogique pour répondre aux demandes spécifiques (perfectionnement, réentraînement, ...) et prendre en compte la pratique de chacun.
- La production d'outils documentaires utilisables par chacun.

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

LIEU DE LA FORMATION



IFACOM POINTE A PITRE

60-70 Centre Saint John Perse
Quai Ferdinand de Lesseps
97110 POINTE A PITRE

Tél. : 05 90 93 06 30 - Fax : 05 90 89 09 93
Visite virtuelle et plan d'accès :
www.ifacom.com



IFACOM BASSE TERRE

16-18 Rue du Docteur Cabre
1^{er} étage
97100 BASSE TERRE

Tél. : 05 90 60 84 65 - Fax : 05 90 89 09 93
Visite virtuelle et plan d'accès :
www.ifacom.com



IFACOM SAINT MARTIN

78-81 Howell Center
Marigot
97150 SAINT MARTIN

Tél. : 05 90 87 30 88 - Cell : 06 90 66 22 72
- Fax : 05 90 27 62 91

Visite virtuelle et plan d'accès :
www.ifacomsxm.com

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de € 7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 -APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr
Centre de Basse Terre : 16-18 Rue du Docteur Cabre - 97100 Basse Terre - Tél : 05.90.60.84.65 Fax : 05.90.68.30.36
Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 93 06 30 - Fax : 05 90 89 09 93